Accusé de réception en préfecture
062-216209023-20250210-DEC-20250210-AI
Date de télétransmission : 12/02/2025
Date de réception préfecture : 12/02/2025

VILLE DE WIZERNES

DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE

Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La décision d'organiser un repas dansant offert aux anciens combattants, le 8 mai 2025 à la cantine du groupe scolaire Lévy Ullmann - Perrault de Wizernes,
- La proposition de DFTB Prod, société d'animation.

DECIDE :

- de passer un contrat d'engagement avec DFTB Prob pour animer le repas du 8 mai 2025, moyennant un cachet de 400 € TTC, cotisations GUSO comprises.

Fait à Wizernes,
Le 10 février 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire
Du fait de sa télétransmission en
sous-Préfecture le 12 février 2025
Et de sa publication le 13 février 2025